

Allocations : les Wallons ont voté

L'INFO

« Ce sont des revenus essentiels pour une famille sur cinq. La continuité de paiement doit être assurée. » **Delphine CHABBERT**

2 Les allocations familiales représentent 2 milliards € (15 % du budget wallon).

Allocations familiales : un premier vote wallon unanime

Le 8 janvier 2019, si tout va bien, les familles recevront leurs premières allocations familiales wallonnes. Hier soir, le texte a été voté en commission du Parlement wallon. Son adoption définitive en plénière ne fait guère de doutes. Mais la réforme est historique. Et ces allocations restent vitales pour bon nombre de familles. Le gouvernement wallon ne peut pas se planter.

● **Pascale SERRET**

Alda Greoli se dit un peu émue. « *Ce n'est pas n'importe quel débat... Le moment est historique* », commente la ministre cdH de l'Action sociale.

Le modèle wallon d'allocations familiales était en effet soumis hier soir au vote des députés en commission du Parlement. Adopté à l'unanimité en un temps record. Il a été négocié sous l'ancienne majorité PS-cdH et repris par la nouvelle coalition wallonne MR-cdH. Il devrait être adopté définitivement en séance plénière dans 15 jours. Il a déjà fait l'objet de 90 questions écrites et orales au Parlement, comme le rappelle la cdH Véronique Salvi. Un tour des questions qu'on se pose encore.

1. Basculer en 2019 ou en 2020 ? Il y a eu un accord entre le PS et le cdH sur le dossier avant le changement de majorité. Le PS ne va donc pas démolir le projet. « *Mais il reste pas mal de zones floues.* » Comme le timing du basculement, prévu au 1^{er} janvier 2019, soit dans un peu moins d'un an. La Région doit donner son préavis au fédéral au

plus tard le 31 mars. La députée PS Deborah Geradon évoque la masse de travail qui reste à abattre d'ici là. « *Le délai est fort court. Est-ce qu'il ne faudrait pas attendre le 1^{er} janvier 2020 pour tester le modèle et lui permettre de faire ses maladies de jeunesse ? Aura-t-on le temps de bien communiquer vers la population ? Et où sera localisé le siège à Charleroi ?* » Il sera situé boulevard Mayence, répond Alda

Greoli. Et pour le timing ? La ministre reste prudente : en février, on verra si le boulot est suffisamment avancé pour rester dans les délais prévus. « *Sur cette base, le gouvernement pourra se positionner en mars* ». A priori, on reste sur janvier 2019 pour le transfert, comme les autres entités (sauf Bruxelles). Mais elle est consciente de l'enjeu : « *Pas un jour de retard, pas un dossier paumé !* »

2. Un enfant reste égal à un enfant ? Le Conseil d'État avait demandé au gouvernement de mieux motiver le fait qu'il existera deux systèmes différents, selon que les enfants naissent avant 2019 ou à partir de 2019. Le PS et Écolo s'en inquiètent toujours : « *On ouvre la porte à des recours pour inégalité de traitement entre enfants* ». Alda Greoli se veut rassurante : le texte sera

étouffé. « *Mais si on dit que les familles qui ont déjà des enfants restent sous l'ancien modèle aussi pour les enfants nés après janvier 2019, on s'écarte du principe qui permet de se référer à la date de naissance pour faire basculer ou non un enfant dans le nouveau modèle. J'ajoute que ça pourrait doubler la période transitoire. On passerait de 25 ans à 50 ans. Et on réintroduirait des inégalités entre des enfants nés après 2019, selon qu'ils soient nés ou pas dans une famille qui resterait dans l'ancien modèle* », réagit la ministre.

3. Faut-il des plafonds progressifs ? Le nouveau modèle prévoit deux plafonds de revenus pour accéder à des suppléments sociaux : un à 30 000 € bruts et l'autre à 50 000 €. C'est plus que ce qui existe aujourd'hui. Mais c'est trop peu pour coller aux réalités sociales, estime Matthieu Daele (Écolo). La ministre souligne néanmoins que la capacité de répondre aux difficultés des ménages a doublé par rapport au système actuel. « *Et puis, la progressivité de la redistribution ne fait pas partie de notre modèle de sécurité sociale. Mais on a amené toute une série de corrections* », répète Alda Greoli. ■

« Personne ne va perdre un euro »

« Les allocations sont payées le 8 de chaque mois. S'il y a un jour de retard, nos standards explosent, raconte Delphine Chabbert, secrétaire politique de la **Ligue des Familles**, qui était entendue en commission hier matin. *Ce sont des revenus essentiels pour une famille sur cinq. On ne peut se permettre aucune erreur : la continuité de paiement doit être assurée. Alors le 8 janvier 2019, il ne peut pas y avoir de retard de paiement.* »

Mais la Ligue des Familles soutient le modèle wallon d'allocations. « *Pas par passion pour le cdH, sourit-elle, en se tournant vers Alda Greoli. Mais nous avons été des précurseurs à cet égard. Et ce qui est présenté ici, c'est à 80 % ce qu'on a proposé en 2012* », se réjouit Delphine Chabbert.

Qui tient à mettre les points sur les « i », pour éviter d'autres appels affolés au standard téléphonique de la Ligue : contrairement à ce que redoute Écolo (nos précédentes éditions), « *parmi les actuels bénéficiaires, personne ne va perdre un*

euro. On ne peut pas changer les règles en cours. Ne pas gagner, ce n'est pas la même chose que perdre », précise-t-elle.

Elle confirme néanmoins que pour les « familles à cheval » sur le 1^{er} janvier 2019 (deux enfants nés avant et un troisième à naître après), il y aura une perte de 100 € par mois en comparaison avec un 3^e enfant né avant le 1^{er} janvier 2019 qui resterait donc sous l'ancien régime d'allocations. « *Nous demandons une compensation, uniquement pour ces familles* », plaide Delphine Chabbert.

Enfin, une priorité parmi d'autres pour la Ligue : que le système wallon soit le plus proche possible des autres systèmes (bruxellois, flamand et germanophone). « *Ce n'est pas une lubie ou une religion, mais ce qui caractérise les familles contemporaines, c'est qu'elles sont mobiles. Elles bougent beaucoup. On change de domicile, de région. Il faut limiter l'impact sur le niveau de vie si on est amené à changer de région et donc de système.* » ■ **P.S.**

« Peu d'impact sur le taux de pauvreté »

Au sein du **Réseau wallon de lutte contre la pauvreté**, on est un peu moins « fan » du modèle wallon qu'à la Ligue des Familles. La secrétaire générale Christine Mahy regrette qu'on ne profite pas de cette réforme pour faire de ces allocations familiales un outil pour réduire les inégalités sociales. « *Non pas que les allocations puissent sauver le monde en ce qui concerne la pauvreté. Mais elles ont leur place dans l'arsenal...* »

Globalement, le Réseau aurait préféré un montant de base moins élevé, pour permettre de mobiliser plus de ressources pour les suppléments sociaux. Le gouvernement wallon a bien prévu une série de compensations sociales. Et le Réseau a été entendu, soutient la ministre, qui dit avoir intégré une partie des demandes du Réseau dans la trentaine d'arrêtés qui restent à prendre. « *Mais à ce stade, le modèle wallon n'aura qu'un faible impact sur le taux de pauvreté* », maintient Christine Mahy.

Celle-ci aurait aussi apprécié qu'on agisse aussi sur la gratuité scolaire et le logement, dans la foulée. « *Ce serait un bond en avant pour les familles. Je sais que ce sont des dossiers périphériques pour les députés wallons. Mais vous savez, quand les gens viennent nous voir, ils ne sont pas saucissonnés en différentes matières...* »

Le Réseau adhère par contre à la suppression des rangs entre les enfants, au droit automatique jusqu'à 18 ans (semi-automatique ensuite), au maintien du supplément pour les orphelins, aux suppléments pour les familles nombreuses, les familles monoparentales, etc. Mais elle considère qu'on pourrait refinancer le complément d'âge : « *Il est trop bas par rapport à la réalité de la rentrée scolaire. Quand les gens nous parlent de la rentrée, ce n'est pas pour évoquer une orientation scolaire mais la difficulté de financer cette rentrée. Septembre est de plus en plus un mois de non-paiement de loyer, à cause de la rentrée...* » ■ **P.S.**